

## ANNEXE 2 : Postes spécifiques

### 1. Postes à profil (PAP)

*Postes pour lesquels la détention d'un titre ou d'une certification n'est pas nécessaire et dont le recrutement est assuré par une commission*

- Coordonnateur en dispositif relais
- Coordonnateur réseau d'éducation prioritaire (REP) et renforcé (REP+)
- Enseignant soutien territoires ruraux éducatifs (TER)
- Coordonnateur ruralité liaison école-collège (LEC)
- Enseignant en unité pédagogique spécifique (UPS)
- Enseignant au CSMV (service militaire volontaire)
- Chargé de mission (services culturels et divers)

### 2. Postes à profil et à exigences particulières (PAPEP)

*Postes pour lesquels la détention d'un titre ou d'une certification est nécessaire et dont le recrutement est assuré par une commission*

- Enseignant au centre départemental de l'enfance
- Enseignant en hôpital de jour
- Enseignant en UEMA / UEEA
- Coordonnateur du SAPAD
- Coordonnateur pour la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD)
- Référent scolarité MDPH
- Coordonnateur départemental de l'aide humaine
- Enseignant à l'institut d'éducation sensorielle (IES)
- Enseignant au CMPP
- Référent pour la scolarisation des élèves handicapés
- Enseignant en ULIS collège
- Enseignant en SEGPA
- Responsable d'établissement en milieu pénitentiaire
- Enseignant en milieu pénitentiaire
- Enseignant ressource élèves au comportement hautement perturbateur
- Conseiller pédagogique de circonscription « école inclusive »
- Conseiller pédagogique de circonscription
- Conseiller pédagogique avec mission spécifique
- Conseiller pédagogique départemental
- Formateur aux usages du numérique « FUN »
- Directeur référent 1<sup>er</sup> degré
- Directeur d'établissement spécialisé

- Directeur d'école réseau d'éducation prioritaire (REP) et renforcé (REP+)
- Directeur d'école de 10 classes et plus
- Directeur d'école d'application
- Directeur d'école de site biculturel
- Enseignant en école biculturelle

3. Postes à exigences particulières (PEP)

*Postes pour lesquels la détention d'un titre ou d'une certification est nécessaire et qui sont pourvus au barème dans le cadre du mouvement*

- Enseignant en ULIS école
- Enseignant en RASED
- Enseignant spécialisé coordonnateur des unités d'enseignement en EMS (IME et IMPro) externalisée ou non
- Directeur d'école 2 à 9 classes
- Enseignant maître formateur
- Enseignant itinérant pour l'enseignement des langues vivantes / Enseignant référent langue